



Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**AS/Cult/Inf (2021) 15**  
26 novembre 2021

## **COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS**

### **La gouvernance du football : les affaires et les valeurs**

Rapporteur : Lord George FOULKES, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts

### **Suivi donné par l'UEFA à la Résolution 2200 (2018) de l'APCE pour les questions relatives aux droits humains**

**Note d'information**

| Recommandations de l'APCE   | Questions de suivi posées par le rapporteur   | Réponses et éléments fournis par l'UEFA (novembre 2021)   |
|---|---|---|
| <b>Droits humains en général</b>  |   |   |
| <p>Instaurer des contrôles efficaces du respect des obligations que les pays candidats à l'organisation des grandes compétitions de football et les associations nationales de football assument.</p>   | <p>1. Quels sont les mécanismes mis en place pour évaluer le respect des obligations auxquelles sont soumis les pays candidats à l'organisation des grandes compétitions de football et les associations nationales de football ?</p> | <p>L'article 3.2 du Contrat d'organisation de l'UEFA définit l'obligation de protection des droits humains qui incombe à l'association organisatrice :</p> <p><i>« Au titre de ses Exigences énoncées ci-dessus, l'UEFA appelle l'association organisatrice à tenir dûment compte, dans ses activités liées à l'organisation du Tournoi (...) : »</i></p> <p><i>a. Droits de l'homme : l'association organisatrice, qui a pour devoir de protéger les droits de l'homme, encourage et garantit le respect de ces droits internationalement reconnus et veille à ne pas se rendre complice de violations desdits droits, y inclus en prônant un contrôle externe indépendant, en assurant le suivi de toutes les étapes de la planification, de la livraison et du démontage des installations du tournoi et des événements supplémentaires et en garantissant l'accès à des recours en cas de signalement de violations.</i></p> <p><i>b. Droits de l'enfant : l'association organisatrice reconnaît qu'il est particulièrement important de s'attacher au respect des droits de l'enfant, d'encourager leur promotion, de garantir le respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de s'assurer que l'association organisatrice ne se rend pas complice de violations desdits droits, y inclus en prônant un contrôle externe indépendant, en assurant le suivi de toutes les étapes de la planification, de la livraison et du démontage des installations du tournoi et des événements supplémentaires et en garantissant l'accès à des recours en cas de signalement de violations. »</i></p> <p>Le respect des obligations par l'association nationale est évalué tout au long des préparatifs de la compétition, dans le cadre de nombreuses réunions et visites sur le terrain.</p> |
| <p>Insister auprès des gouvernements des pays hôtes sur la nécessité de sauvegarder les droits civils et politiques fondamentaux, en particulier la liberté d'expression – y compris la liberté des médias – et la liberté de réunion pacifique, et cela non seulement en relation avec leurs</p> | <p>2. Quelles sont actuellement les conditions que les pays candidats s'engagent à remplir pour protéger les droits civils et politiques fondamentaux lorsqu'ils présentent leur candidature ?</p>                                    | <p>Durant la procédure de candidature, tous les candidats (associations nationales) sont informés des exigences de l'UEFA en matière de protection des droits humains et des libertés fondamentales qui font l'objet d'une rubrique dédiée dans les Exigences relatives au tournoi concerné. Les exigences englobent notamment, le respect par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;</li> <li>• des huit conventions maîtresses de l'OIT tels qu'énoncées dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi</li> <li>• de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;</li> <li>• de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;</li> <li>• des voies de recours concernant les atteintes aux droits humains dans le cadre sportif mises en place par la Plateforme des méga-événements sportifs pour les droits humains (Mega-Sporting Events Platform for Human Rights' Remedy Mechanisms for Human Rights in the Sports Context) ;</li> </ul> <p>et</p>  |

|   |  |  |
|---|--|--|
| compétitions, mais aussi au-delà.   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>des principes énoncés dans le guide « Relever le défi des droits de l'homme dans la gouvernance des instances sportives » (<i>Championing Human Rights in the Governance of Sports Bodies</i>)</li> </ul> <p>Lors de la soumission de leur candidature, les candidats doivent confirmer leur engagement à protéger les droits humains. Ils sont appelés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>évaluer les risques potentiels les plus importants d'atteinte aux droits humains liés à leur candidature ;</li> <li>exposer en détail l'engagement public de leur gouvernement en matière de droits humains en ce qui concerne la compétition ;</li> <li>expliquer comment ces engagements publics seront intégrés aux normes organisationnelles ;</li> <li>fixer les grandes lignes d'un plan d'action et de mécanismes de recours en cas d'atteinte aux droits humains ;</li> <li>confirmer leur engagement à permettre à tous les joueurs et à tous les supporters d'assister et de participer à la compétition concernée, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de résidence, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur langue, de leur âge ou de toute autre situation.</li> </ul> <p>Enfin, les candidats/associations nationales organisatrices sont contractuellement liés, par le biais de l'accord avec l'UEFA pour l'accueil de la compétition concernée, à un certain nombre de principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en rapport avec les produits et les services qu'ils fournissent.</p> <p>Lors de la signature du contrat d'organisation (se reporter aux éléments communiqués en réponse à la question précédente), l'association organisatrice assume la responsabilité d'agir en tant qu'interface avec les autorités locales et nationales, de gérer les relations avec les principaux acteurs locaux et d'obtenir et de maintenir en vigueur les engagements signés, les garanties, etc.</p> |
| Assurer que tous les cas de manquements graves aux droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs, par des sociétés privées impliquées dans l'organisation de leurs compétitions, à commencer par celles qui construisent les stades et les infrastructures, sont rendus publics et que des sanctions | 3. Quelles sont les initiatives prises par l'UEFA à cet égard (le cas échéant), en coopération avec les autorités des pays hôtes ? | <p>À l'heure actuelle, les associations nationales qui participent à une procédure de candidature sont invitées à prendre position et à expliquer de quelle manière elles veilleront au respect des droits humains. Cependant, c'est aux pays signataires (nations, États) qu'il appartient au premier chef de veiller au respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sur le territoire des pays organisateurs.</p> <p>Son rayon d'action géographique se limitant à l'Europe, l'UEFA n'a pas d'expérience significative des pays considérés comme présentant un risque élevé d'atteinte aux droits humains et dans lesquels des dispositifs tels qu'une collaboration structurée et spécifique avec les autorités nationales sont nécessaires pour en assurer le respect. La FIFA est à même d'assurer ce suivi, comme elle le fait par exemple au Qatar. Pour l'UEFA, les règles d'appel d'offres en matière de droits humains exigent du candidat qu'il se conforme aux divers traités internationaux relatifs aux droits humains.</p>   |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p>effectives sont appliquées lorsque les mesures de suivi recommandées par les organes de contrôle ne sont pas mises en œuvre ; les gouvernements des pays hôtes doivent assumer cette responsabilité</p>  |   |  |
| <b>Protection des joueurs mineurs</b>   |   |  |
| <p>Assurer le respect des normes établies en matière de transferts pour prévenir un « commerce d'enfants » et réfléchir, en collaboration avec le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), sur des mécanismes et des mesures nécessaires pour mettre un terme à la chaîne de « transferts forcés » de joueurs mineurs, qui relève de la traite des êtres humains.</p> | <p>4. Quelles sont les initiatives prises par l'UEFA à cet égard (le cas échéant) ?</p> | <p>Bien que l'UEFA n'ait pas compétence en matière de réglementation des transferts, son Règlement sur l'octroi de licence aux clubs comporte des règles en faveur de la protection des enfants mineurs (voir question suivante).</p>  |
| <p>Lancer un processus de réflexion concernant la protection des joueurs mineurs (...) en tenant compte des propositions spécifiques formulées dans le rapport sur « La</p>   | <p>5. Quelles sont les initiatives prises par l'UEFA à cet égard (le cas échéant) ?</p> | <p>L'article 23bis du Règlement de l'UEFA sur l'octroi de licence aux clubs (<i>Protection et bien-être des enfants</i>) dispose que le club « doit établir et appliquer des mesures, conformément aux directives de l'UEFA en la matière, afin de protéger les joueurs juniors, de garantir leur bien-être et de s'assurer qu'ils se trouvent dans un environnement sûr lorsqu'ils participent aux activités organisées par ses soins ». Voir également article 17 (Programme de développement des joueurs juniors) et l'article 32bis (Médecin d'équipes juniors).</p> |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p>bonne gouvernance du football » (<a href="#">Doc. 14452</a>) et de la Recommandation CM/Rec(2012)10 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des enfants et des jeunes sportifs contre des problèmes liés aux migrations.</p>   |   | <p>Dans le cadre du programme de responsabilité sociale HatTrick V, les lignes directrices recommandent aux associations nationales de définir une politique en matière de droits humains et de l'inclure dans leur stratégie relative à la responsabilité sociale du football. La protection de l'enfance devrait faire partie de cette stratégie (avec d'autres aspects tels que la durabilité environnementale, la bonne gouvernance, la lutte contre la discrimination, l'égalité entre les femmes et les hommes et la santé). Le programme de responsabilité sociale HatTrick V contribue au financement d'initiatives telles que l'élaboration d'une stratégie en matière de RSE (responsabilité sociale de l'entreprise), avec le concours d'experts.</p> <p>Dans le cadre du Comité du dialogue social de l'Union européenne, l'UEFA, l'ECA, l'EL et la FIFPRO envisagent de mettre sur pied un projet de recherche (européen) pour recenser les normes existantes en matière de protection des mineurs dans les écoles de football d'élite et identifier les manquements au respect des droits de l'enfant. Ce projet prévoit plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'examiner les réglementations et les normes de qualité existantes en matière de protection des mineurs dans les académies d'élite des ligues et des clubs ;</li> <li>• de comparer les normes existantes en matière de protection des mineurs dans les écoles d'élite avec les normes internationales en matière de protection de l'enfance sur la base de la Déclaration des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;</li> <li>• d'élaborer un cadre global (et une liste) de normes de qualité sur la protection des mineurs dans les écoles d'élite basées sur les droits de l'enfant.</li> </ul> |
| <b>Égalité de genre - rôle des femmes dans le football et promotion du football féminin</b>   |   |  |
| <p>Promouvoir l'adoption par leurs associations membres de règles statutaires afin d'assurer, dans leurs comités exécutifs et commissions permanentes, une représentation féminine au moins proportionnelle au nombre de licenciées, avec un nombre minimum de places réservées aux femmes dans tous les cas.</p> | <p>6. Les membres de l'UEFA sont-ils tenus de garantir une représentation féminine minimale dans la composition de leurs comités exécutifs et de leurs commissions permanentes (et si tel est le cas, laquelle) ?</p> | <p>Q6. Par principe, l'UEFA considère que les associations nationales devraient rester libres de décider de la composition de leur comité exécutif. Néanmoins, chaque association membre est encouragée à réviser et à moderniser ses statuts, et diverses recommandations lui sont adressées, y compris celle d'assurer la parité hommes-femmes dans les comités exécutifs/directeurs et les effectifs de l'association membre. Les associations nationales devraient également s'assurer que leurs statuts et leurs règlements contiennent des définitions claires concernant les travaux, les responsabilités et la composition de leurs commissions permanentes, y compris une représentation équitable des sexes et un équilibre des intérêts.</p> <p>Cette forte recommandation fait l'objet de l'article 17.1 du Règlement HatTrick V de l'UEFA en vertu duquel « <i>Au maximum EUR 100 000 sont attribués comme suit à chaque association membre de l'UEFA pour la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance recommandés par le Comité exécutif de l'UEFA et définis à l'annexe B (...)</i> ». L'annexe B (Principes de bonne gouvernance) dispose en son point B.2 (Statuts) que « <i>La représentation des genres au sein du comité directeur/exécutif de l'association devrait être équilibrée (diversité). Il est donc recommandé de disposer d'une représentation équitable des femmes dans ces organes et, idéalement, également dans les organes correspondants des ligues et des clubs.</i> » Au point B.5 (Professionnalisme des structures des commissions) il est réitéré que : « <i>Les associations nationales sont également encouragées à instaurer une représentation équitable des sexes (...) au sein de leurs commissions permanentes (...)</i> ».</p>                               |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | <p>7. L'UEFA a-t-elle constaté que certains pays (s'ils existent) œuvraient davantage dans ce sens et pouvaient constituer de bons exemples reconnus et valorisés ?</p> | <p>Si ses Statuts encouragent, plutôt qu'ils n'exigent, une norme minimale de représentation des hommes et des femmes, l'UEFA reconnaît l'importance de la représentation des hommes et des femmes dans les organes de décision et le paysage actuel des organisations du football. Elle met actuellement en œuvre un plan de travail sur la parité hommes–femmes axé sur la mise en place d'initiatives internes et la diffusion, auprès de ses associations membres, d'informations sur l'intérêt de cette parité en leur sein. Ce plan comprend l'incorporation plus explicite de la parité hommes–femmes dans le développement stratégique des AN par des études de cas exemplaires (comme indiqué à la Q7) et des outils d'auto-évaluation.</p> <p>Q7. De nombreuses associations nationales de l'UEFA ont révisé, ou prévoient de réviser, leurs statuts/règlements pour tenir compte de la représentation équitable des sexes au sein de leurs structures. La Finlande est l'une des premières associations nationales à avoir intégré un large éventail de principes de bonne gouvernance dans ses statuts. Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'article 20 (Conseil d'administration) du <i>Règlement de la Fédération finlandaise de football</i> dispose que : « (...) <i>Les deux sexes doivent être représentés au sein du Comité exécutif</i> (qui comprend le président, le vice-président et 6 membres) <i>de manière à ce qu'au moins 25% des membres du Comité exécutif soient des femmes ou des hommes</i> (...) »</li> <li>• En outre, les deux sexes doivent être équitablement représentés au sein de l'Assemblée de l'Association (art. 14) ainsi qu'au sein des organes disciplinaires, c'est-à-dire le conseil de discipline et la commission de recours (art. 24).</li> </ul> <p>D'autres bons exemples, mais non exhaustifs, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En Angleterre, le Comité exécutif de la <i>Football Association</i> (FA) est actuellement composé à 40% de femmes (4 sur 10). Le Code de gouvernance du sport introduit par <i>Sport England</i> demande que les organisations sportives qui reçoivent un financement du gouvernement (y compris la FA) doivent : (a) se fixer comme objectif de, et prendre toutes les mesures appropriées pour, encourager un minimum de 30 % de chaque sexe au sein de leurs exécutifs et (b) démontrer un engagement ferme et public à progresser vers la parité entre les sexes au sein de leurs exécutifs. Les membres de la plupart des commissions de la FA sont issus du Conseil (l'assemblée) de la FA, qui comprend 118 membres dont 18 sont des femmes.</li> <li>• À partir de janvier 2022, le comité directeur de la FA sera présidé par une femme pour la première fois de l'histoire.</li> <li>• En France, parmi les 14 membres du le Comité exécutif de la FFF, actuellement 4 sont des femmes. Les statuts de la FFF (art. 13) prévoient que, parmi les 12 membres que l'Assemblée de la Fédération élit au Comité exécutif, 3 au moins doivent être des femmes. Dans les commissions de la FFF, environ 20 % des membres sont des femmes.</li> <li>• L'Islande est la seule association nationale de l'UEFA dirigée par une femme présidente et une femme secrétaire générale. Par ailleurs, le Comité exécutif a décidé qu'au moins 30 % des membres du Comité et des commissions devraient être des femmes dans un délai de 2 ans.</li> <li>• En Italie, il y a 4 femmes au Comité exécutif conformément aux Statuts de la FIGC.</li> <li>• En Espagne, il y a 2 femmes dans le Comité exécutif et 23 femmes dans les commissions.</li> </ul> |
|--|---|--|

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En Suède, le sexe sous-représenté doit constituer au moins un tiers des membres de tous les organes élus de l'association, y compris le Comité Exécutif.</li> </ul> <p>Alors que de nombreuses associations nationales (AN) de l'UEFA comptent actuellement une femme au sein de leur organe exécutif et au moins une ou plusieurs dans les commissions, la tendance actuelle montre que la plupart des associations nationales souhaitent augmenter le nombre de femmes dans les commissions et l'exécutif.</p> <p>Enfin, l'UEFA promeut aussi l'égalité de genre dans les AN par l'intermédiaire d'instruments de financement européens, à savoir Erasmus+ Sport. Le projet en cours « PROGRES », coordonné par l'association maltaise de football, vise à accroître la participation des femmes aux postes de direction des instances dirigeantes du sport, en cherchant à limiter les disparités entre les sexes qui existent toujours dans le sport. Cette action concerne aussi les associations de football de Macédoine du Nord et de Norvège. L'UEFA exerce une fonction d'appui en apportant une expertise à travers ses services internes et en diffusant les résultats du projet parmi ses associations membres.</p>  |
| <p>Renforcer le soutien financier aux programmes de formation visant à promouvoir le leadership des femmes au niveau national et à augmenter le nombre d'entraîneurs et d'arbitres féminins.</p> | <p>8. Quelles sont les initiatives prises par l'UEFA à cet égard (le cas échéant) ?</p> <p>9. Dans quels pays l'UEFA fournit-elle actuellement un soutien financier à des programmes de formation de ce type ?</p> | <p><b>A. <u>Programme de l'UEFA pour la promotion des femmes aux postes de direction du football</u></b></p> <p>L'UEFA Academy organise chaque année une édition du Programme pour la promotion des femmes aux postes de direction du football dans le but de promouvoir la carrière des femmes capables d'influencer le monde du football d'aujourd'hui et de demain dans le cadre d'une semaine de formation sur le leadership riche d'enseignements. Depuis l'inauguration de ce programme, 5 associations membres (Irlande du Nord, Irlande, Allemagne, Finlande et France) ont élaboré leur propre programme national.</p> <p>Les participantes travaillent et échangent sur les aspects du leadership, tout en se concentrant sur le développement de la conscience de soi et la manière dont cela peut les aider à progresser dans leur carrière. Organisé conjointement avec la FIFA, le programme offre également une plateforme d'échange et mise en réseau aux participantes d'horizons très divers.</p> <p>L'UEFA a organisé 7 éditions du Programme pour la promotion des femmes aux postes de direction du football ; 170 femmes ont pris part au programme représentant 75 nationalités du monde entier. Plus de cinquante des 55 associations membres de l'UEFA ont envoyé au moins une personne pour participer au programme et l'UEFA prévoit de cibler les associations nationales restantes pour que les employées de toutes ses AN aient la possibilité d'établir des liens et de construire des relations avec des femmes dans l'industrie. Une grande partie des femmes ayant suivi ce programme ont été promues à des postes de direction et de décision au sein du football en Europe.</p> <p><b>B. <u>Programme de développement des entraîneuses de football de l'UEFA</u></b></p> <p>Depuis 2016, le Programme de développement des entraîneuses de football de l'UEFA promeut des initiatives pour accroître le nombre d'entraîneuses qualifiées et le nombre de clubs et d'équipes</p> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | <p>nationales entraînés par des femmes. Pour ce faire, les quatre mesures suivantes ont été mises en place :</p> <p>a. Bourse d'études pour suivre les programmes de formation préparant aux diplômes d'entraîneures A et Pro de l'UEFA<br/>Le montant accordé variera en fonction du coût de la formation dans le pays concerné, à hauteur de 90 % maximum du coût de la formation ou 12 000 euros.</p> <p>b. Formation ou bourses pour les diplômes C et B de l'UEFA<br/>Outre solliciter le soutien d'un instructeur technique de l'UEFA, une association nationale peut demander une aide financière pour couvrir une partie des coûts de la formation pour les entraîneures préparant le diplôme C ou B de l'UEFA ou pour chaque entraîneure acceptée dans une formation mixte préparant aux diplômes C et B. Dans ce cas, l'UEFA mettra à disposition une aide financière couvrant 90% maximum du coût de la formation ou 1 000 euros par candidate.</p> <p>c. Ateliers<br/>Les associations nationales ont également la possibilité d'obtenir l'aide et le concours d'un instructeur technique de l'UEFA lorsqu'elles organisent des ateliers de formation continue pour les entraîneurs de football féminin.</p> <p>d. Programme de mentorat pour les entraîneures titulaires d'un diplôme A ou Pro de l'UEFA<br/>Le programme de mentorat s'adresse uniquement à un cercle restreint d'entraîneures prometteuses titulaires d'un diplôme A ou Pro de l'UEFA ; une seule candidature par association nationale est autorisée.</p> <p>Ces quatre dispositifs sont ouverts aux candidats des 55 associations membres de l'UEFA ; il est prévu que le budget qui leur est actuellement alloué augmente de 35% d'ici 2025.</p> <p><b>C. <u>Bourses pour les candidates aux programmes de formation de l'UEFA Academy (MESGO et MIP)</u></b></p> <p>L'UEFA a mis en place des bourses spécifiques pour les participantes au Master exécutif en gouvernance du sport européen (MESGO) et au Master exécutif de l'UEFA pour les joueurs internationaux (MIP).</p> <p>Le MESGO est un programme de formation unique à destination des dirigeants du secteur du sport qui souhaitent renforcer leur réflexion stratégique dans le domaine de la gouvernance mondiale du sport, en constante évolution. Ce master exécutif est organisé en collaboration avec cinq grandes universités européennes, trois autres instances dirigeantes des sports d'équipe et le Conseil de l'Europe. L'UEFA finance la formation de deux participantes au programme en accordant des bourses couvrant 100 % des</p> |
|--|--|--|



|   |  |   |
|---|--|---|
|   |  | <p>frais de formation (39 600 euros au total pour les deux participantes ; les bourses sont accordées tous les deux ans).</p> <p>Le MIP est un programme de formation unique qui dote les anciens joueurs internationaux des compétences professionnelles nécessaires pour leur permettre d'entamer une deuxième carrière au sein d'organisations du football. Le MIP est organisé en collaboration avec deux universités européennes de renom. L'UEFA finance la formation de deux participantes au programme en accordant des bourses couvrant 100 % des frais de formation (54 000 euros au total pour les deux participantes ; les bourses sont accordées tous les deux ans).</p> |
| <p>Utiliser un pourcentage plus élevé de leurs ressources pour promouvoir le football féminin, notamment dans les pays dont les associations sont moins riches, en étudiant des formes de collaboration avec les associations nationales.</p> | <p>10. Quelles sont les initiatives prises par l'UEFA à cet égard (le cas échéant) ?</p> <p>Q10</p> <p><b>A. <u>Programme de l'UEFA pour le développement du football féminin</u></b><br/>L'UEFA a <b>augmenté de 50 % le financement (Versements incitatifs dans le cadre du programme HatTrick) du programme de développement du football féminin à compter de 2020</b>. Au titre de ce financement, toutes les associations membres devront employer du personnel chargé de favoriser le développement et la progression du football féminin et se doter d'une stratégie en matière de football féminin. Durant la saison 2019-20, l'UEFA a co-financé 92 projets de ses associations membres pour un total de 11,5 millions d'euros (dont 5,5 millions d'euros versés au titre du programme HatTrick).</p> <p><b>B. <u>TogetherWePlayStrong</u></b><br/>Pour encourager les adolescentes à pratiquer le football, l'UEFA a lancé en 2017 la <b>campagne Together #WePlayStrong</b>. <i>Together #WePlayStrong</i> met en lumière les avantages que les femmes et les filles tirent de la pratique du football – notamment les adolescentes qui sont nombreuses à abandonner ce sport en raison d'un manque confiance en elles et de la pression sociale. La campagne a bénéficié du soutien du commissaire européen au sport et a contribué à accroître l'audience de l'UEFA sur les médias sociaux pour les compétitions de football féminin. Elle a également touché plus de 5 millions d'adolescentes et ses vidéos ont été vues plus de 15 millions de fois. Cette initiative a été unanimement saluée, aussi bien par les médias traditionnels et les médias sociaux que par les parties prenantes.</p> <p><b>C. <u>Programme PlayMakers de l'UEFA inspiré de l'univers de Disney</u></b><br/>Ce <b>premier programme à l'échelle européenne</b> de l'UEFA cible les filles de 5 à 8 ans qui n'ont encore jamais joué au football. Il s'appuie sur le pouvoir de la narration de Disney pour initier les filles aux fondamentaux du football et les aider à travailler leurs mouvements et développer leurs valeurs. L'UEFA entend dans un premier temps déployer ce programme sur les marchés européens les moins développés. Ce <b>partenariat innovant a pour objectif d'assurer la participation de 170 000 filles d'ici 2024</b>.</p> <p>Q11<br/>À l'heure actuelle, l'UEFA consacre environ 3,5 millions d'euros par an à la promotion de ses compétitions et au football féminin général (hors l'organisation des compétitions). Elle investit également</p> |   |
|   | <p>11. Quel est aujourd'hui le pourcentage des ressources que l'UEFA attribue à la promotion du football féminin ?</p>   |   |

|   |  |   |
|---|--|---|
|   |  | <p>massivement dans le développement du football. En 2019, outre l'augmentation des versements de solidarité au titre du programme HatTrick évoquée plus haut, l'UEFA s'est engagée à allouer 50 millions d'euros supplémentaires à la promotion, à la visibilité et au développement du football féminin.</p> <p>La Women's Champions League remaniée de l'UEFA fera ses débuts lors de la saison 2021/2022. À la suite de nombreuses consultations avec les associations nationales, les ligues, les clubs et l'ECA, il a été décidé que les choses devaient évoluer pour que la compétition soit plus visible et intéressante pour toutes les parties prenantes. Il en résulte un format révisé comprenant une phase de groupe centralisée de 16 équipes avec des représentants d'au moins dix associations nationales, ce qui s'est révélé commercialement attrayant pour les sponsors et les diffuseurs. Un accord historique sur les droits médiatiques garantira une visibilité mondiale de la compétition, tous les matchs des deux premières saisons seront disponibles en ligne gratuitement dans le monde entier et 30 % des matchs seront disponibles gratuitement au cours des deux dernières saisons du cycle. L'augmentation des recettes commerciales ajoutée à une première subvention croisée des compétitions de clubs masculins de l'UEFA et à l'investissement continu de cette dernière se traduit par des récompenses financières plus importantes pour les clubs participants et par un mécanisme de paiement solidaire novateur visant à ce que tous les clubs de première division en Europe, même ceux qui ne participent pas à la Women's Champions League de l'UEFA, reçoivent des aides financières. D'autres changements réglementaires progressifs comprennent une protection supplémentaire des joueuses enceintes et des femmes qui viennent d'avoir un enfant et l'application d'une règle relative aux joueuses formées localement ainsi que des dispositions spécifiques pour l'enregistrement des jeunes joueuses de manière à encourager les clubs à investir dans des stratégies de développement des joueuses.</p> |
| <p>Lancer une campagne d'information pour combattre le harcèlement sexuel et la discrimination de genre .</p> | <p>12. L'UEFA a-t-elle lancé (ou prévu de lancer) une campagne sur cette question sensible ?</p> | <p>La campagne <i>#EqualGame</i> de l'UEFA promeut la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans le football, en rappelant que bien que nous soyons tous différents, nous pouvons tous être unis par la passion commune du football. Le message clé de cette campagne - « toute personne a le droit de jouer au football, peu importe qui elle est, d'où elle vient et quel que soit son niveau » - permet d'en saisir toute l'essence.</p> <p>La campagne <i>#EqualGame</i> s'inscrit dans le cadre de l'initiative Respect de l'UEFA et a vocation à promouvoir l'esprit d'inclusion, à relayer plus largement un message clair et positif sur les avantages que le football apporte à la communauté, à montrer les atouts qu'une plus grande diversité peut apporter à ce sport et à expliquer le rôle de la famille du football européen afin de rendre la pratique du sport ouverte et accessible à tous. La campagne entend donner une nouvelle dimension à la promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité par l'UEFA. Elle s'emploie à véhiculer le message clair selon lequel le football est ouvert à tous, indépendamment de l'origine ethnique, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle et des convictions religieuses.</p> <p>Chaque saison, la Distinction <i>#EqualGame</i> est décernée à une personne ou une organisation pour son engagement en faveur de l'égalité dans le football.</p>   |

|   |   |  |
|---|---|--|
|   |   | <p>Dans le cadre de sa campagne <i>#EqualGame</i>, l'UEFA s'inspire des récits émanant de ses 55 associations membres. Ces récits racontent comment le football favorise l'inclusion, l'accessibilité et la diversité ; montrent que le handicap, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique et le milieu social ne doivent faire obstacle ni à la pratique du football ni à l'intérêt pour ce sport. L'égalité entre les femmes et les hommes est un élément important. Outre relayer les récits de joueurs de haut niveau, la campagne donne aussi la parole à des sportifs plus anonymes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frida Andersson s'est prise de passion très jeune pour le football et en grandissant s'est forgée une impressionnante carrière en tant que directrice sportive du club féminin suédois du Växjö DFF, devenant ainsi un brillant exemple pour les dirigeantes du football, chérissant cette possibilité qui lui est donnée de servir ce sport qu'elle aime tant.<br/><a href="https://www.uefa.com/insideuefa/social-responsibility/news/newsid=2583622.html">https://www.uefa.com/insideuefa/social-responsibility/news/newsid=2583622.html</a></li> <li>• L'âge n'est pas un obstacle pour la Lituanienne Ramutė Kartavičienė, 60 ans, qui a mis sur pied une équipe de football composée de grands-mères et qui est extrêmement fière que ce sport puisse unir trois générations de femmes de sa famille. <a href="https://www.uefa.com/insideuefa/about-uefa/news/newsid=2543628.html">https://www.uefa.com/insideuefa/about-uefa/news/newsid=2543628.html</a></li> <li>• Zehra a attrapé le virus du football alors qu'elle était toute petite. « J'avais quatre ans quand j'ai commencé à jouer au football, explique-t-elle. Pour moi, jouer au football est une chose naturelle. Beaucoup de gens m'ont dit : "Tu es une fille, tu n'es pas censée jouer au football !" Mais je n'ai rien écouté, et j'ai continué à jouer. Même jeune, c'était pour moi la chose la plus naturelle au monde. »<br/><a href="https://www.uefa.com/insideuefa/about-uefa/news/newsid=2514509.html">https://www.uefa.com/insideuefa/about-uefa/news/newsid=2514509.html</a></li> </ul> <p>L'UEFA a réalisé d'un long métrage documentaire qui aborde le problème de la discrimination dans le football : outre les questions du racisme et de la discrimination à l'égard de la communauté LGBTQ+ et des réfugiés, cette production revient aussi largement sur celle de l'inégalité entre les femmes et les hommes dans le football. Le documentaire (« OUTRAGED ») est désormais disponible au public sur UEFA.tv.</p> <p>Au-delà de l'aspect relatif à la campagne, la stratégie 2030 de l'UEFA sur le football et la responsabilité sociale cherchera à tirer parti des programmes de développement et du système de gouvernance de l'UEFA pour faire en sorte que les associations nationales en Europe emploient un responsable/une personne/un spécialiste chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action centrés sur les droits de l'homme et sur les sujets liés à l'environnement.</p> |
| <b>Programmes d'éducation</b>   |   |  |
| Accroître les ressources affectées aux programmes d'éducation et le soutien financier aux projets éducatifs | 13. Dans quels pays l'UEFA met-elle en œuvre (ou soutient-elle financièrement) des programmes d'éducation pour les enfants et les | <p>Il y a lieu de mentionner trois initiatives de l'UEFA à cet égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme de football scolaire de l'UEFA, ouvert à toutes les associations nationales depuis 2020, est destiné à soutenir les activités de football de base et bénéficie d'un financement pouvant aller jusqu'à 50 000 euros par association par saison, soit un total de 2,75 millions d'euros.</li> </ul>   |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p>lancés par les associations nationales.</p> | <p>jeunes (NB : différents des programmes destinés à soutenir la pratique du football dans les écoles) ?</p> <p>14. Quel est à présent le pourcentage des ressources attribuées par l'UEFA à ses propres programmes d'éducation et/ou pour soutenir financièrement des projets lancés par les associations nationales ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Charte du football de base de l'UEFA, à laquelle ont adhéré toutes les associations nationales, alloue des crédits pouvant aller jusqu'à 150 000 euros par association par saison, soit un total de 8,25 millions d'euros.</li> <li>• Au titre de la Convention des entraîneurs de l'UEFA, toutes les associations nationales (sauf Gibraltar) reçoivent chaque saison une dotation de 100 000 EUR, soit un total de 5,4 millions d'euros EUR.</li> </ul> <p>Le programme de football scolaire (« <i>Football in schools</i> ») et le soutien que l'UEFA apporte à la formation des entraîneurs et aux activités de football de base de ses associations membres visent également à mettre <u>le football au service de l'éducation</u> des enfants et des jeunes et à promouvoir la formation d'enseignants et d'entraîneurs (notamment de jeunes entraîneurs), en créant un cadre d'apprentissage sûr et en utilisant une méthodologie d'entraînement moderne axée sur l'apprentissage, le divertissement et l'interaction sociale, etc.</p> <p>La formation de responsable du football de base et la formation préparant au diplôme C de l'UEFA visent notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• créer un climat motivant (favorisant par exemple une culture de l'apprentissage, l'inclusion et l'amitié, un sentiment d'appartenance, la mobilisation, le renforcement des capacités et l'autonomie des enfants, l'amélioration et l'effort personnels) ;</li> <li>• encourager le développement psychologique et social des enfants, à savoir</li> <li>• faire évoluer les enfants dans leur façon de penser et développer leur curiosité, leur apprentissage, leur investissement, leurs efforts et leur résilience ;</li> <li>• développer leur capacité à résoudre des problèmes, à prendre des décisions, à traiter l'information et à être créatif ;</li> <li>• renforcer leur confiance et leur estime de soi et les aider à gérer leurs émotions ;</li> <li>• leur apprendre à nouer des relations, à travailler en équipe, à favoriser les interactions et l'apprentissage par les pairs ;</li> <li>• développer leurs compétences en matière de leadership.</li> </ul> <p>En outre, la Fondation UEFA soutient actuellement 21 projets en lien avec l'éducation, en Europe et ailleurs. Voici deux des principaux projets axés sur l'éducation :</p> <p><b>1. <u>Math Attack – Sainte Lucie</u></b></p> <p>Le programme Math Attack offre des cours de soutien scolaire après l'école, dans un environnement accueillant, sûr et conçu pour les enfants. Il aide également les jeunes en situation de vulnérabilité âgés de 11 à 15 ans, en recourant au sport pour favoriser le développement de compétences de base, encourager les comportements sociaux positifs et améliorer les résultats scolaires.</p> <p>Le programme Math Attack apporte une réponse spécifique au faible niveau éducatif local et au déclin alarmant des connaissances en mathématiques chez les enfants en âge d'être scolarisés. Depuis plus</p> |
|--|---|---|

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <p>d'une dizaine d'années, les niveaux de réussite scolaire ne cessent de baisser. À Sainte-Lucie, un garçon scolarisé sur deux échoue en mathématiques et un enfant sur cinq qui redouble une classe présente des troubles d'apprentissage identifiables. Actuellement, moins de 15 % des élèves quittant l'enseignement secondaire dans la région poursuivent leur parcours éducatif. Or, l'échec scolaire est souvent à l'origine de problèmes de santé, les enfants concernés étant plus susceptibles d'adopter des comportements néfastes pour leur santé une fois adolescents. Le risque d'abandonner l'école est aussi plus grand chez ces enfants.</p> <p>Pour plus d'informations, voir : <a href="https://fondationuefa.org/action/math-attack/">https://fondationuefa.org/action/math-attack/</a></p> <p><b>2. <u>La Fondation Georges Malaika –République du Congo</u></b></p> <p>La Fondation Georges Malaika soutient les jeunes de Kalebuka à devenir les futurs leaders qui amèneront des changements positifs dans leur communauté. Pour remplir cette mission, la fondation offre l'accès à de nombreux sports, dont le football, le basketball, le tennis et le volleyball. Grâce au centre communautaire, les jeunes de Kalebuka ont accès à des programmes sportifs qui n'étaient pas à leur disposition auparavant. Le centre permet aux filles et aux garçons de jouer au football et d'assister à des matches et à des tournois. Ils suivent des entraînements de football mixtes avec des pairs, sous la direction d'un entraîneur, ce qui leur offre un terrain commun pour établir des rapports et des liens de confiance avec les autres. La fondation a aussi développé des jeux et des activités sportives qui abordent des sujets en rapport avec les enfants, comme la résolution de conflit, la santé et le bien-être, et l'égalité des sexes.</p> <p>Pour plus d'informations, voir : <a href="https://fondationuefa.org/action/futurs-leaders-de-kalebuka/">https://fondationuefa.org/action/futurs-leaders-de-kalebuka/</a></p> |
|--|--|---|